



Compte-rendu de la CAPL n°2

Aujourd'hui, la CAPL concernait le mouvement complémentaire de mutation au 1/03/2015.
FO a lu la déclaration liminaire suivante :

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président ,

En préambule, FO-DGFIP 87 condamne fermement la politique de gel des rémunérations et revendique le rattrapage immédiat du pouvoir d'achat par l'augmentation du point d'indice.

FO-DGFIP 87 dénonce également les suppressions d'emplois qui conduisent à prioriser nos missions voire à en abandonner certaines.

Les services pâtissent de ce flot continu de suppressions de postes qui s'effectue au détriment des conditions de travail des agents restants.

Aujourd'hui, la CAPL doit étudier un mouvement local de mutation réduit à peau de chagrin (un changement d'affectation et 3 demandes de changement de service en Direction).

Pas de quoi combler les déficits d'emploi que vous inscrivez au TAGERFIP.

Les représentants F.O.-DGFIP 87

Réponse du Directeur :

Ce dernier répond que le point d'indice est gelé pour des raisons économiques et qu'il existe la GIPA . La DGFIP n'abandonne pas les missions , elle les priorise selon les enjeux (CHD et contrôle fiscal). Certes, les conditions de travail sont plus difficiles que par le passé mais la dématérialisation et la modernisation des modes de communication peuvent permettre des gains de productivité.

La Direction :

*M Michel RECOR
M Vincent BONARDI
M Olivier GERMAIN
M Paul CHATAIL
M Thierry DEBLY
M Vincent VALLAT*

Mme Marie-Paule LEOBET, secrétaire

Vos représentants FO :

M Bernard BOUZONIE, titulaire

Mme Nathalie ROOS, titulaire

M Christophe MARTIN, titulaire

Mme Lydie PEYRICHOUT, suppléante

Le règlement intérieur a été lu.

LE MOUVEMENT :

Mme Sandrine GIRAUD est affectée selon son souhait au SIE Limoges-Ville.

Vote :

FO a voté pour au motif que l'agent avait obtenu satisfaction sur son souhait, mais regrette, bien entendu, que les emplois vacants ne soient pas pourvus.

SUITE DU MOUVEMENT(seulement pour information) :

La Direction nous a présenté les vœux d'agents souhaitant changer d'affectation au sein de la DRFIP 87 mais ne leur donne pas satisfaction au motif que les agents, pour certains, ont été affectés récemment dans leur service .